

Boralex soumet deux projets éoliens dans le cadre de l'appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne

Montréal (Québec), le 6 novembre 2014 – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») a soumissionné hier, le 5 novembre, des projets éoliens pouvant totaliser 150 MW dans Charlevoix et 225 MW dans les régions du Témiscouata et Kamouraska, dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour 450 MW d'énergie éolienne.

« Les régions de Charlevoix et du Témiscouata accueillent déjà des projets éoliens de Boralex et sont des zones dont nous connaissons bien le fort potentiel éolien que nous étudions depuis près de 10 ans » souligne Patrick Lemaire, président et chef de la direction de Boralex. Il ajoute que « ce sont également des communautés et des partenaires, comme Gaz Métro, avec lesquels nous avons tissé des relations solides au fil des ans, il allait donc de soi pour Boralex de présenter ces deux projets qui s'insèrent parfaitement dans la stratégie de croissance de Boralex. »

Projet éolien Charlevoix

Boralex et Gaz Métro s'associent à la MRC de Charlevoix et proposent de poursuivre le développement du territoire de la Seigneurie de Beaupré avec un projet éolien variant de 50 à 150 MW pour une mise en service en 2016 ou 2017 selon les combinaisons retenues par Hydro-Québec. Ce territoire de 1 600 km², dont le Séminaire de Québec est l'unique propriétaire, accueille déjà les Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré (365 MW). Le site éolien Charlevoix serait situé au nord-est du développement éolien actuel, à 15 km à l'ouest de Baie-Saint-Paul. Éloigné des noyaux villageois et bénéficiant d'infrastructures existantes, le projet éolien Charlevoix a été le sujet de plusieurs consultations publiques qui démontrent une acceptation sociale et un grand intérêt de la population locale.

Projet éolien Bas-Saint-Laurent

De concert avec l'Alliance Éolienne de l'Est, qui regroupe l'ensemble des MRC des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ainsi que la Première nation Malécite de Viger, Boralex a déposé un projet éolien variant de 100 à 225 MW. Ce projet, situé dans les régions du Témiscouata et Kamouraska et plus spécifiquement à proximité de la municipalité de Pohénégamook, serait mis en service en 2016 ou 2017 selon les combinaisons retenues par Hydro-Québec.

À propos de Boralex

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, la Société opère une base d'actifs totalisant une puissance installée de plus de 650 MW au Canada, en France et dans le nord-est des États-Unis. De plus, Boralex est engagée, seule ou avec des partenaires canadiens et européen, dans des projets énergétiques en développement représentant environ 250 MW additionnels qui seront mis en service d'ici la fin 2015. Employant plus de 200 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Investisseurs

Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com